

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON (à partir du 6.2) Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) M. Gilbert GAVIGNET (à partir du 6.1) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN (à partir du 6.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 6.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Mery-Vieille : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucou : M. Pierre CONTOZ (à partir du 6.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 6.1), M. Pascal ROUTHIER (à partir du 6.1) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 6.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 6.2) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUNET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux : M. Patrick CORNE Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires : F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, J.M. BOUSSET

Délibération n°2017/003654

Rapport n°1.2.2 - Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique

Création du PC sécurité-sûreté auprès de la Direction Parc Automobile et Logistique

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire

« Charges de personnel »
Budget principal

Résumé :

Il est prévu la création au 1^{er} janvier 2018 d'un PC sécurité-sûreté fonctionnant 24h/24 avec 2 agents en simultané pour assurer la surveillance du Centre Technique et du patrimoine culturel de la Ville de Besançon principalement. La sécurité et la surveillance de jour du CTM seront quant à elles assurées par la présence d'un agent du lundi au vendredi.

Ce fonctionnement (avec une mission 24h/24 et 7 jours sur 7) nécessite 18 ETP (Equivalent Temps Plein), de catégorie C, qui seront pourvus par redéploiement de postes (10 postes dont 9 actuellement mutualisés au sein du CTM et 1 à la Ville) et de moyens (dont des crédits de vacataires).

Il est proposé que les postes nécessaires au fonctionnement de ce dispositif soient positionnés au PAL, s'agissant d'une extension d'une mission déjà assurée par ce service mutualisé. Les 9 postes du CTM continueront à être pris en charge selon la clé de répartition du PAL (dont l'évolution est fonction de l'activité effective), tandis que les autres 9 postes seront intégralement financés par la Ville.

I. Contexte

L'enjeu de la création d'un PC sécurité-sûreté est d'améliorer et de pérenniser la sécurité du patrimoine immobilier et culturel de la Ville de Besançon, tout en conservant les missions d'ores et déjà exécutées au profit des 3 collectivités par le PAL, telles que la sécurité du CTM, la gestion des astreintes, des interventions ou la permanence téléphonique en dehors des heures ouvrées.

La réalisation de l'opération est sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Avec une vision globale de la sécurité des bâtiments et installations, le PC permettra de répondre avec efficacité et efficience à cet objectif, avec une organisation beaucoup plus rigoureuse et efficace de la surveillance en sécurité incendie, intrusion, contrôle d'accès et vidéosurveillance du CTM et de 8 établissements municipaux concernés en 1^{ère} tranche (la médiathèque Pierre Bayle, la bibliothèque d'étude et de conservation, le musée du Temps, la maison Victor Hugo, le musée des Beaux-arts et d'archéologie, les réserves des musées, le Théâtre et le Kursaal).

Le PC permettra aussi de sécuriser immédiatement et significativement le dispositif d'astreinte, que ce soit en termes d'astreintes techniques ou en termes d'astreintes de sécurité civile (risques naturels, etc.).

La création d'un PC sécurité-sûreté améliorera très sensiblement la surveillance du parc immobilier, et plus encore, d'un patrimoine culturel précieux et unique dans les musées et bibliothèques.

Dans une seconde tranche, le projet pourra être élargi, à effectifs constants, à la surveillance d'autres infrastructures des 3 entités (CAGB - Ville - CCAS).

II. Les objectifs et bénéfices attendus

Le PC sécurité-sûreté se situera au centre Pierre Bayle pour permettre une levée de doute rapide des alarmes. Il pourra répondre à plusieurs problématiques :

- **Sécurisation du site du Centre Technique Municipal** : la sécurité des 5 ha du CTM repose actuellement sur une personne seule la nuit. Divers vols sont régulièrement constatés. Avec le PC, le CTM sera vidéo-surveillé et équipé d'un contrôle d'accès.

En journée, la présence d'un agent de sécurité-sûreté permettra d'assurer la sécurité, orienter et filtrer les visiteurs du CTM du lundi au vendredi.

- **Sécurisation du patrimoine culturel** : centralisation des alarmes incendie et vol des équipements culturels. Surveillance à distance 7j/7 et 24h/24 par du personnel formé à la sécurité et professionnalisé sur ces fonctions.

- **Fiabilisation du système d'astreinte** : le point d'entrée de toutes les alertes est actuellement le gardien du CTM. Celui-ci, la nuit, est seul. Il doit assurer des rondes, en même temps que relayer les alertes auprès des services d'astreinte et du cadre d'astreinte. Ce sont donc de nombreuses tâches, qui, avec un PC seront traitées avec beaucoup plus de fiabilité et de sûreté.

III. Organisation envisagée

Le rattachement de cette équipe se fera au sein de la direction Parc Automobile et Logistique et permettra de s'appuyer sur les moyens existant dans la direction en matière de gestion administrative au quotidien des agents (gestion des congés, des absences, des formations...). Une partie des agents qui seront intégrés demain au service est déjà rattachée à la direction PAL.

Les agents seront de fait mutualisés, pour une mission en grande partie Ville, au moins dans la première phase du projet, la direction Parc Auto et Logistique intervenant en tant qu'opérateur.

Le PC sécurité-sûreté sera composé de 18 agents de catégorie C via le redéploiement de 10 postes existants (9 postes mutualisés d'ores et déjà au sein du CTM et 1 poste Ville), et la création de 8 postes supplémentaires, financés également par redéploiement de moyens précédemment mobilisés par la Ville.

Pour cette raison, et pour la première phase de ce projet qui concernera la Ville, il est proposé de prévoir un avenant à la convention Agglomération/Ville/CCAS relative au PAL, définissant la prise en charge de ces postes, soit 9 postes mutualisés dont le coût est réparti selon la clé technique définie en CLECT (situation inchangée par rapport à aujourd'hui), et 9 postes à la charge exclusive de la Ville.

Les dispositions correspondantes donneront lieu à des rapports ultérieurs au Conseil Communautaire, courant 2017.

Dans l'immédiat, pour avancer sur l'organisation pratique de ce dispositif, il est proposé de créer uniquement le poste de responsable du PC sécurité-sûreté relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise (filière technique, catégorie C). Il sera ainsi associé au pilotage et à la gestion du dossier.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur la création du poste de responsable du PC sécurité sûreté, relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise au sein de la direction Parc Automobile et Logistique,**
- **la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le

30 MAI 2017



Contrôle de légalité

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président